

Formulaire FD 13

20

N°

**Cour suprême de la Nouvelle-Écosse
(Division de la famille)**

Entre :

Le requérant

et

L'intimé

Avis de motion de mesures provisoires (instance en matière familiale)

À : [nom de l'intimé]

Motion

_____ (nom), _____ dans la présente instance, présente une motion sollicitant une ordonnance pour les mesures réparatoires suivantes :

- responsabilité décisionnelle/garde provisoire;
- temps parental, temps de contact ou interaction provisoire;
- autorisation de demande de garde;
- pensions alimentaires provisoires pour enfants;
- pensions alimentaires provisoires pour conjoint;
- occupation exclusive provisoire ou possession provisoire de résidence ou de foyer matrimonial;
- autre mesure provisoire, plus précisément

Heure et lieu [doivent être indiqués par le personnel judiciaire]

La motion sera entendue par un juge le _____ 20 _____ à _____ au palais de justice
situé au : _____

La partie auteure de la motion demande une motion en vue d'une audition pour

_____. La partie auteure de la motion affirme que la motion ne nécessitera pas plus de temps.

Renvois

La partie auteure de la motion invoque les textes législatifs, règles ou points de droit suivants :

- la *Loi sur le divorce*, article(s) _____;
- la loi intitulée *Parenting and Support Act*, article(s) _____;
- la loi intitulée *Matrimonial Property Act*, article(s) _____;
- la pension alimentaire provisoire pour conjoint;
- autre : _____

Éléments de preuve et documents

Les preuves à l'appui de la motion sont les suivantes :

- un affidavit de _____
- d'autres affidavits, plus précisément : _____

Le requérant invoque également les documents suivants à l'appui de la motion :

- une déclaration parentale
- une déclaration relative aux périodes de contact et aux interactions
- un état des revenus
- un état des dépenses spéciales ou extraordinaires
- un état des circonstances représentant des difficultés excessives
- un état des dépenses
- un état des biens
- un mémoire préalable à l'audience

Une copie de chaque document doit vous être délivrée avec cet avis.

Une ordonnance pourra être rendue contre vous

Vous pouvez déposer un affidavit et un mémoire, comparaître à l'audition de la motion et énoncer votre position à savoir si l'ordonnance proposée devrait être présentée. En votre absence, le juge peut rendre une ordonnance sans vous donner d'autre avis.

Signature

Signé le _____ 20

Signature

Nom en caractères d'imprimerie : _____